



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,  
*en charge de la réforme fiscale,  
de la formation professionnelle,  
des réformes administratives  
et de la fonction publique*

N° 003291 / MEF

Papeete, le -- 8 SEP. 2011

*Le ministre*

Affaire suivie par :  
*Dir. Cab*

## Communiqué de presse

### Le plan de départ volontaire à la retraite en panne ? Pourquoi ?

Par un courrier du 22 août 2011, le haut-commissaire a fait savoir que « l'Etat serait disposé à examiner la possibilité d'apporter un appui financier » à la mise en œuvre d'un plan de départ volontaire, en 2012, pour les agents de l'administration.

A cette occasion, le représentant de l'Etat a fait savoir que « la **transmission dans les meilleurs délais** des éléments de chiffrage actuellement manquants (ceux relatifs au plan de départ volontaire) devraient permettre de donner une issue positive à ce dossier », celui du plan de redressement.

Dès le 30 août 2011, le gouvernement a transmis au haut-commissaire un projet de plan, explicite, chiffré, fondé sur la prise en compte des données réelles relatives à la situation de l'administration actuelle et plus particulièrement à celle de ses agents.

En bref, le plan proposé viserait à permettre à 1494 personnels agents non fonctionnaires de l'administration et fonctionnaires, âgés de plus de 52 ans et six mois (âge requis pour bénéficier d'une retraite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 qui sera augmenté au cours des prochaines années) de demander à bénéficier d'un départ volontaire à la retraite, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2012.

Aujourd'hui, les médias de la place se font l'écho de propos du représentant de l'Etat, qui se montrerait réservé, en ce qui concerne le plan de départ volontaire à la retraite proposé.

La principale objection serait fondée sur le fait que l'assemblée de la Polynésie française, après avoir longuement débattu, a décidé de créer 317 postes dans les services de l'administration, à l'occasion de l'adoption de la délibération n° 2011-44/APF du 2 septembre 2011 (en son annexe n° 1).

C'est ce qui est traduit, par exemple, par les Nouvelles de Tahiti, à la une, par un titre provocateur : « le Pays dégraisse 500 emplois d'un côté, et en replace 317 de l'autre ». De quoi alimenter des rumeurs, partisans, sur la cohérence du travail du gouvernement actuel...

Pour être sérieux, la question se poserait donc, de nouveau, de savoir pour quelle raison la décision de créer 317 postes a été prise.

Pour y répondre, de nouveau, il convient de faire un retour en arrière.

En octobre 2010, le gouvernement TONG SANG promettait encore et encore de « lancer la restructuration de l'ensemble de l'administration », dont le chantier, selon lui, avait été lancé dès le mois de janvier 2010. En fait, dans ce domaine comme dans d'autres, il ne s'est rien passé.

Parallèlement, pour faire face aux obligations du Pays, il fallait pallier le manque de recettes par une augmentation des emprunts. On se souvient de la demande de prêt AFD, présentée par le gouvernement TONG SANG, puis rejetée par le même gouvernement TONG SANG, ce qui avait fait dire à Mme PENCHARD, en visite dans le Pays, que celui-ci lui « donne mal à la tête ».

Dans ces conditions, M. TONG SANG, sur proposition de conseillers financiers, a annoncé, pour donner des gages au delà de ce qui est raisonnable, « la suppression de tous les postes vacants ou susceptibles de le devenir en 2011 ».

Toujours sous l'influence de ses conseillers financiers, il a fait mettre en place un dispositif opaque dit « gestion des postes vacants ».

Et, pour la préparation de son projet de budget 2011, il a continué d'afficher que tous les postes vacants ou susceptibles de le devenir seraient supprimés.

Comme on le sait, en France et dans de nombreux autres Pays, pour faire face aux contraintes financières et budgétaires, on applique, en matière de management des ressources humaines, « la règle d'argent » de suppression d'un poste vacant sur deux, pour permettre le « dégraissage », progressif et intelligent, en tenant compte des réalités.

La vérité, c'est qu'il existe des postes qu'il est, à un moment donné, a fortiori sans avoir réalisé préalablement des travaux en organisation, impossible de supprimer.

Tel le poste, unique, de pompier sur un aérodrome dans une île éloignée. Tel le poste, unique, de surveillant d'internat, dans une île éloignée. Tel le poste de médecin anesthésiste dans une équipe chirurgicale. Etc...

Cette réalité est telle que le gouvernement TONG SANG, après avoir affiché « zéro poste créé » a, inévitablement .... procédé à des recrutements sans poste budgétaire, donc sans support budgétaire voté par l'Assemblée de la Polynésie. En utilisant « un matelas financier », une « enveloppe de crédits secondaire », résultant de l'absence, non programmée, de certains agents sur certains postes. Cette contorsion administrative et financière a permis d'embaucher 108 agents ... sans disposer des postes correspondants.

Au manque de lucidité a ainsi été ajouté un défaut de transparence.

C'est donc pour revenir sur ces errements que le gouvernement actuel a demandé à l'assemblée de la Polynésie française de prendre la décision de créer 317 postes.

En outre, avec la mise en œuvre effective des restructurations de l'administration et de ses satellites, il est devenu nécessaire de pouvoir accueillir, dans certains services, des agents possédant des compétences acquises, indispensables pour assurer, toutes les fois où ceci est nécessaire, la continuité du service public, après les dissolutions ou restructurations en cours et à venir. Ce transfert de certains agents sera compensé et davantage par la diminution ou la suppression des subventions attribuées jusqu'à présent aux satellites de l'administration.

Si l'on se rapporte aux médias, la volonté de bonne gestion du service public et de transparence du gouvernement actuel serait donc la principale raison de la réserve manifestée par le représentant de l'Etat, au lancement du plan de départ volontaire à la retraite, au soutien financier de l'Etat pour ce plan, au versement de la deuxième tranche du prêt AFD. S'il le dit aux médias...

Pour autant, il convient de noter que le Pays est prêt à lancer les travaux préparatoires, qui comportent l'adoption d'un projet de loi du Pays (disponible) et d'une modification de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA). La fenêtre de mise en œuvre est limitée.

D'autant plus que tout décalage d'un mois de l'opération aura pour conséquence d'impacter le budget primitif 2012 de 192 millions de F. CFP.

Tel est le complément d'information qu'il est possible d'apporter aux données livrées à la presse.

  
Pierre FREBAULT

